



**SOCIETE DE TERRASSEMENT MECANIQUE  
MAURICE GARASSIN ET CIE (SOTEM)  
ZONE INDUSTRIELLE LES CONSACS  
83170 BRIGNOLES**

## **DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIÈCE JOINTE N°12 – USAGE FUTUR DU SITE ET AVIS ASSOCIES**  
*(5° de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement)*



Département du Var (83)  
Commune du Revest-les-Eaux  
**TOURRIS SUD**  
Novembre 2023

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Novembre 2023	Création du document	Romain SYLVESTRE, Chargé d'études GEOENVIRONNEMENT <b>GEOENVIRONNEMENT</b> Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Philippe EBREN, Gérant GEOENVIRONNEMENT <b>GEOENVIRONNEMENT</b> Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489

## **I. SITE NOUVEAU OU EXISTANT**

---

---

Le présent projet d'enregistrement porte sur un site ICPE déjà existant. Toutefois, du fait de l'extension du périmètre régularisé par rapport au périmètre actuellement enregistré, le projet est considéré comme étant un site nouveau nécessitant à ce titre :

- ✓ De définir l'usage futur du site ;
- ✓ De demander l'avis du Maire et du propriétaire sur la remise en état.

**Le projet porte sur un site ICPE préexistant. Toutefois, du fait de l'extension, le site est considéré comme nouveau projet les avis ont été demandés.**

## **II. USAGE FUTUR DU SITE**

---

---

L'usage futur du site proposé pour les terrains concernés par ladite installation classée de la SOTEM, à savoir le retour à une vocation naturelle, après l'arrêt définitif de l'activité de la SOTEM si tel devait être le cas.

Le type d'usage futur des terrains, au sens de l'article D556-1 A, est donc (7°) l'usage de renaturation, impliquant une désartificialisation ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité des sols, notamment des opérations de désimperméabilisation, à des fins de développement d'habitats pour les écosystèmes.

**L'usage futur retenu pour le site est la renaturation.**

## **III. AVIS DU PROPRIETAIRE ET DU MAIRE**

---

---

**Les avis du propriétaire et du maire sont joints en annexe en pages suivantes.**

# **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : AVIS DU PROPRIETAIRE**

**ANNEXE 2 : AVIS DU MAIRE**

# **ANNEXE 1 : AVIS DU PROPRIETAIRE SUR LA REMISE EN ETAT**

SCI DE TOURRIS  
540, Bd Bernard Long  
83170 BRIGNOLES

**AVIS DU PROPRIETAIRE**

**Objet : Avis du propriétaire sur la remise en état de la plateforme exploitée par la société SOTEM, au lieu-dit "Tourris Sud" sur la commune du Revest-les-Eaux (83).**

Je soussigné, M. GARRASSIN Norbert, agissant en qualité de propriétaire des parcelles cadastrales référencées Section B n°B313 concernées par l'installation classée exploitée par la SOTEM au lieu-dit "Tourris Sud" de la commune du Revest-les-Eaux,

En application du 5° de l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à Enregistrement,

Déclare accepter l'usage futur du site proposé pour les terrains concernés par la dite installation classée de la société SOTEM, à savoir le retour à une vocation naturelle, après l'arrêt définitif de l'activité de la SOTEM si tel devait être le cas.

Fait à Brignoles, pour servir et valoir ce que de droit.

Le 14/11/2023  
M. GARRASSIN Norbert

**Société Civile de TOURRIS**  
c/o SOTEM  
BP 45 - ZI Les Consacs  
83175 BRIGNOLES Cedex  
RCS Draguignan 443 963 582  
Tél. : 04.98.05.17.00 - Fax : 04.94.59.15.18

## **ANNEXE 2 : AVIS DU MAIRE SUR LA REMISE EN ETAT**

**MAIRIE DE  
LE REVEST LES EAUX**



Place Jean Jaurès 83200 (VAR)

☎ 04.94.98.19.90

☎ 04.94.98.19.99

*Cabinet du Maire*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

Le 28 novembre 2023

### **AVIS DU MAIRE**

**Objet : Avis du Maire sur la remise en état de la plateforme exploitée par la société SOTEM, au lieu-dit "Tourris Sud" sur la commune du Revest-les-Eaux (83).**

Je soussigné, M. Ange MUSSO, agissant en qualité de Maire de la commune du Revest-les-Eaux concernée par l'installation classée exploitée par la SOTEM au lieu-dit "Tourris Sud",

en application du 5° de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à Enregistrement,

donne un avis favorable sur **l'usage futur du site** proposé pour les terrains concernés par la dite installation classée de la société SOTEM, à savoir le retour à une **vocation naturelle**, après l'arrêt définitif de l'activité de la SOTEM si tel devait être le cas.

Fait au Revest-les-Eaux, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire



**Ange MUSSO**